

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents :
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Jean-Louis HOERLE
- Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

N° CP/2018/145 - 62510 - Création et diffusion culturelles
Propositions d'attribution de subventions et d'approbation
de projets de conventions dans le domaine de la diffusion
culturelle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant de 761 560 €, répartis comme suit :

- subventions concernant les projets de portée départementale : 87 700 €
- subventions concernant les festivals à fort rayonnement : 118 400 €
- subventions concernant les projets de portée locale : 89 700 €

Territoire de l'Eurométropole : 51 150 €

Territoire Nord : 8 300 €

Territoire Sud : 22 750 €

Territoire Ouest : 7 500 €

- subventions concernant les relais culturels : 465 760 €

Pour les subventions inférieures à 3 000 €, le versement interviendra après que la délibération soit devenue exécutoire.

Pour les subventions supérieures à 3 000 € :

- un premier acompte de 50% sera versé après que la délibération soit devenue exécutoire,
- le solde sera versé au vu d'un bilan intermédiaire des activités de chaque association.

En outre, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes :

- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association de la « Maison des Arts et de la Culture », Relais culturel de Bischwiller ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Relais culturel de Haguenau" ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Athic", Relais culturel d'Obernai ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "La Castine", Relais culturel de Reichshoffen ;
- du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département, l'association "La Castine" et la Commune de Niederbronn-Les-Bains ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association "Espace Rohan", Relais culturel de Saverne ;
- du projet de convention financière à conclure entre le Département et l'association Décibulles.

Le versement des subventions interviendra alors conformément aux modalités de paiement prévues dans lesdites conventions.

La Commission Permanente du Conseil Départemental autorise son président à signer ces conventions.

Non participation au vote : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Marcel BAUER, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Marc SENE

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1116555-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18